70e Année. — N° 80. Le numéro : 20 centimes SAMEDI 21 MARS 1925.

SUCRE BERNARD DEPUIS 1679 LE MEILLEUR PLUS BLANC

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Inter. 6. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

Vêtements hiver CONTRE LA VIE CHÈRE Faites vos achats AU SOLDEUR 33 Rue Pierre-Motte ROUBAIX 33 CHAUSSURES pour toutes les bourses à des Prix incroyables

BILLET PARISIEN

Une Séance Scandaleuse

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 20 MARS (Minuit).

Bien des scènes révoltantes se sont déroulées déjà dans l'enceinte du Palais-Bourbon, mais la séance de cet après-midi dépasse tout ce que l'on peut imaginer d'odieux; c'est l'odieux, en effet, qui l'emporte sur le ridicule, dans ces bagarres qui ont été données en spectacle au public des tribunes : quand on pense que les étrangers commenteront demain ces saturnales, et jugeront la France d'après elles!

Le Cartel qui prétend à mener le bon combat pour la stricte laïcité de l'Etat poursuit en réalité le sa haine l'Eglise catholique. Si quelques naïfs ont eu jusqu'à présent des doutes à cet égard, les provocations proférées cet après-midi à la Chambre les éclaireront de reste.

Sur une assertion de M. le Président du Conseil — et quelle assertion! — les sectaires anti-religieux ont fait éclater, dans un concert de vociférations et d'injures, la haine qui les étouffe : emportés par leur rage, ils ont abandonné toute contrainte, toute décence; ils se sont montrés dans la vérité de leur nature. Quand on contemple de pareils spectacles, on sent mieux ce que l'Union sacrée, temple fragile élevé à la fraternité française, avait de grand et de beau; mais on sent mieux aussi toute la distance qui nous en sépare désormais.

Le régime de la haine, tel est bien, en effet, ce que nous a rapporté le règne du Cartel des gauches. Cette haine, qui s'exprime de temps en temps, dans ses moments de crise furieuse, sur des lèvres tordues par d'affreux tremblements; cette haine inspire, que M. Herriot le veuille ou non, notre politique intérieure. Respect des croyances, liberté de conscience, neutralité de l'Etat, ce sont là des mots : le fiel qui remplit les cœurs fausse le jugement et obscurcit l'intelligence: la constatation peut en être faite tous les jours.

Que valent donc ces vaines et solennelles protestations de tolérance? « Qu'on cite des faits, qu'on fournisse des preuves! » a dit aujourd'hui M. Herriot. Les faits ont été cités, les preuves apportées. Mais qu'importaient les uns et les autres à des gens énervés et furieux de la résistance qui leur est opposée? Toutes les bonnes raisons qu'auraient pu leur donner leurs adversaires n'auraient servi qu'à les irriter davantage : parle-t-on raison à des passions déchaînées? A quoi sert-il de discuter avec le lion qui, au fond du désert, se précipite sur l'explorateur pour le dévorer?

La partialité la plus évidente inspire en fait les actes du Gouvernement, comme elle inspire ceux de M. le Président de la Chambre. Que nos lecteurs se rapportent, pour s'en convaincre, aux incidents de cet après-midi.

Que le Cartel des gauches prenne garde! Il a introduit un germe de dissolution dans le régime.

R...

LES CHANGES

	Jeudi	Vendredi
Livre....	92 19	92.12
Dollar ...	19.275	19.275
Belgique.	97.65	97.625

M. Doumergue préside aujourd'hui la manifestation contre la tuberculose à la Sorbonne

Paris, 20 mars. — C'est aujourd'hui 21 mars, à 20 h. 30, qu'aura lieu, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la manifestation sur le problème social de la tuberculose, organisée par la Société des Gens de Lettres, que préside M. Georges Lecomte, de l'Académie Française, et par le comité de Défense Nationale contre la tuberculose, dont le président est M. Léon Bourgeois.

Cette importante manifestation sera présidée par M. Gaston Doumergue, Président de la République.

LE BUDGET DE 1925 devant la Commission sénatoriale

REJET DES ARTICLES MODIFIANT LE CODE CIVIL

Paris, 20 mars. — La commission sénatoriale des Finances, réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, a continué l'examen de la loi des finances.

Conformément aux conclusions de M. Henry Bérenger, rapporteur général, et après une longue discussion, elle a adopté sans modification, les articles 21, 22, 25, 40, 42, 43 à 46, 56, 60, 61, 62, 70, et avec modification, les articles 41, 57, 58, 59, 69 et 71.

Elle a prononcé la disjonction, pour examen ultérieur, après avis des commissions compétentes des articles 23 et 24 (taxe d'apprentissage); 26 à 28 (modification des règles concernant les impositions départementales et communales); 29 et 30 (modification des règles de recouvrement des contributions directes); 47 (modification des tarifs de poursuite); 48 (suppression pour les percepteurs de l'obligation d'adresser aux contribuables retardataires une sommation gratis); 49 (modification des formes et des conditions dans lesquelles les commandements seront notifiés aux contribuables, poursuivis); 60 (garantie à fournir par les contribuables pour éviter les poursuites); 51, 52, 53 et 54 (dispositions concernant la saisie, l'admission en non-valeur des frais de poursuites injustifiées, la majoration à payer par les contribuables en cas de rejet de leurs réclamations, opposition aux notes de poursuites judiciaires); 63 à 64 (apport de biens, meubles et immeubles en société, partage entre associés, majoration de tarif); 65 (parts de fondateurs); 66, 67 (action à vote plural); 72 à 82 (donations: tarif progressif); 83, 85, 86 (dissimulation du caractère des contrôles).

La commission a rejeté les articles 55 (recouvrement des impôts dûs par le mari sur les biens de la femme, même séparée de biens); 68 (licitations d'immeubles, sociétés de partage, majoration du droit d'enregistrement); 74 (présomption de donation déguisée en cas de vente à des héritiers).

La visite officielle du stand de l'Ecole des Beaux-Arts DE TOURCOING

A la suite de la visite officielle du Stand de l'Ecole des Beaux-Arts de Tourcoing destiné à l'Exposition des Arts décoratifs de Paris, les personnalités qui y ont pris part, ont bien voulu se grouper devant l'objectif du photographe du « Journal de Roubaix ».

Nous voyons ici M. le docteur Leduc, maire; M. François Masuré-Six, vice-président de la Commission de l'Ecole, et M. Charles Bourgeois, directeur de l'Ecole, entourés des personnalités que nous avons déjà citées et des professeurs de notre excellent établissement d'éducation artistique.

LES PERSONNALITÉS

Au premier rang, de gauche à droite : MM. Paul Claessens, de l'Ecole des Beaux-Arts; Masuré-Six, vice-président de la Commission de l'Ecole; le docteur Leduc, maire de Tourcoing; Bourgeois, directeur de l'Ecole; Clamagirand, professeur de sculpture.

La Tornade qui a dévasté la région centrale des Etats-Unis

A ACCOMPLI AVEC UNE BRUTALE RAPIDITE SON ŒUVRE DE MORT

800 MORTS. — 3.000 BLESSÉS

Le cyclone qui a dévasté la région centrale des Etats-Unis, se forma à Annapolis et se dirigea d'abord vers le nord-ouest, puis se répandit dans plusieurs directions, traversant environ 1.200 kilomètres de territoires sur lesquels il ne laissa que des ruines. La catastrophe survint brutalement, accomplissant d'un coup son œuvre de mort.

Les secours s'organisèrent avec promptitude, mais l'étendue même du désastre ne permettait pas, avec les seules ressources locales, de venir à bout de l'énorme tâche. Depuis hier matin, c'est une véritable mobilisation, aux Etats-Unis, de tous ceux qui peuvent apporter leur aide aux régions dévastées. La croix-rouge de Washington a fait partir des trains spéciaux de docteurs et d'infirmières, emportant avec eux des vêtements et des aliments.

A Chicago et à Saint-Louis, des trains spéciaux sont partis également.

ON CRAINT DES EPIDEMIES

Selon les dernières évaluations, plus de 800 personnes ont trouvé la mort dans la tornade. Il y a près de 3.000 blessés.

On éprouve des inquiétudes au sujet des épidémies et notamment du tétanos.

LA TUBERCULOSE TUE DANS TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ : RICHES OU PAUVRES.

L'ENQUÊTE SUR L'ORIGINE DES FONDS ÉLECTORAUX

L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE SUR L'INCIDENT DU « QUOTIDIEN »

Paris, 20 mars. — La commission d'enquête sur l'origine des fonds électoraux s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Renaudel.

Au début de la réunion, M. Auguste Brunet a déposé l'ordre du jour suivant:

La Commission d'enquête, constatant que les assertions produites au sujet du « Quotidien » et de l'argent qu'il aurait reçu soit par l'intermédiaire de la banque Bauer et Marchal, soit par personnes interposées, n'ont été étayées d'aucune preuve, considère comme clos l'incident soulevé et décide de continuer son enquête sur l'origine des fonds électoraux dans les conditions fixées par la Chambre.

M. François Poncet, estimant que l'incident du « Quotidien » n'était pas clos, a demandé tout d'abord à la commission de repousser cet ordre du jour. M. Taittinger a appuyé ses observations. De son côté, M. Delthil, rapporteur général, estimant qu'au point de vue de fonds électoraux il ne reste rien à l'encontre du « Quotidien » à la suite des dépositions entendues, a proposé à la commission de continuer son œuvre sans voter d'ordre du jour et a invité M. Brunet à retirer le sien.

Après un nouvel échange d'observations, M. Marcel Héraud a proposé le passage à l'ordre du jour pur et simple. M. Brunet ayant retiré son ordre du jour, cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

La commission entendra contradictoirement, mardi prochain, MM. Corréard et Pautrat.

L'incident de la caserne d'Hyères

Le général Nollet, ministre de la Guerre a déclaré aux agences qu'« il était inexact » que des élèves officiers eussent poussé dans la caserne d'Hyères les cris de: « A bas l'armée! »

L'« Eclair » qui avait publié cette information, le maintient entièrement.

Mort de Lord Curzon ministre du Cabinet Baldwin

Londres, 20 mars. — Lord Curzon est mort vendredi matin, à 5 h. 35, à Londres.

Le marquis Georges Nathaniel Curzon de Kedlesten naquit à Kedlesten, le 11 janvier

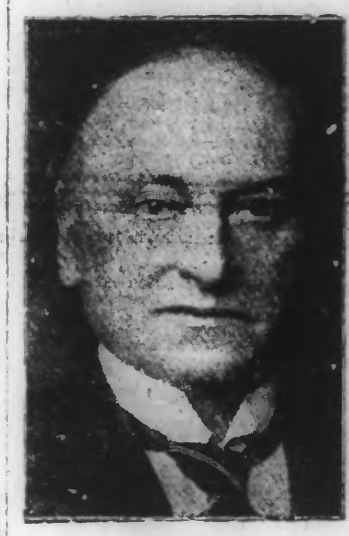

LORD CURZON

1859. Après avoir étudié à Eton et à Oxford, il devint secrétaire privé du marquis de Salisbury, en 1885, puis sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde de 1891 à 1892 et sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de 1895 à 1898.

En 1899, il fut nommé vice-roi de l'Inde poste qu'il occupa jusqu'en 1905. Pendant la guerre, il fut successivement lord du sceau privé, président de l'Air Board, et lord-président du Conseil jusqu'en 1919. Dans les ministères conservateurs Bonardaw et Baldwin, il fut secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Enfin, dans l'actuel cabinet Baldwin, il occupait de nouveau le poste de lord-président du Conseil.

La Déclaration des Archevêques de France sur les lois de laïcité

« Ce n'est pas une déclaration de guerre, c'est une déclaration de principe », dit le cardinal Charost.

Paris, 20 mars. — Le cardinal Charost, archevêque de Rennes, a fait une déclaration importante à M. Eugène Delahaye, directeur du « Nouvelliste de Bretagne », en ce qui concerne la lettre des cardinaux:

[illegible] rien à ajouter ni à retrancher de ce qui a été signé par mes vénérés confrères de l'episcopat et moi-même. Ce que nous avons fait, nous devions le faire.

Ce n'est pas à ailleurs une déclaration de guerre : une telle interprétation est nouvelle, et il n'a jamais été dans notre esprit de déclarer la guerre alors qu'au contraire, maintenant, les catholiques de France sont obligés de se défendre contre des menaces de persécution dont ils ne doivent pas porter la responsabilité. Ce n'est pas une déclaration de guerre, c'est un rappel des principes. Ce rappel était nécessaire à une époque agitée et confuse où on est parfois amené par les préoccupations politiques à ne pas voir clair au point de vue purement catholique. Nous ne nous voulons pas aux luttes de partis et nous nous refusons à faire de la politique au sens droit du mot, mais nous avons rappelé aux catholiques qu'il y a des principes sur lesquels on ne peut pas transiger. Nous avons attiré l'attention sur les dangers de concessions inadmissibles. Il faut que dans le pays, à toutes les heures de la vie sociale, lorsque des intérêts religieux sont en cause, on sache qu'il faut compter avec les catholiques. Ceux-ci ne doivent pas, quand il s'agit de question se rapportant spécialement à la foi chrétienne, se laisser manœuvrer par les adversaires ou même par leurs alliés, ni être à la remorque de ces derniers, mais ils doivent parler haut, exiger, pour leur liberté, le respect absolu et, pour leurs droits, une reconnaissance entière. Sur tous les autres terrains, les catholiques sont libres; ils peuvent adhérer à n'importe quel parti et se laisser aller à la tendance qui leur paraît plus particulièrement favorable. Mais quand ils agissent en tant que catholiques, ils doivent être intransigeants sur les principes et, dès lors, ils ne peuvent pas accepter — même en sa simple acceptation de fait, — le dogme nouveau de la laïcité et y souscrire ou s'y résigner. C'est ce que nous avons dit.

LE DÉBAT A LA CHAMBRE SUR LA DÉCLARATION DES CARDINAUX

Les attaques de M. Herriot contre les catholiques provoquent de violents incidents

M. DE LA FERRONNAYS, QUI PROTESTE EST EXCLU ET EXPULSÉ

La majorité du Gouvernement sur l'ordre du jour de confiance descend à 74 voix

SEANCE DU MATIN

L'ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE PARIS

Paris, 20 mars. — La Chambre, réunie à 9 h. 40, sous la présidence de M. Fernand Bouisson, discute le projet sur l'élection des conseillers municipaux de Paris.

M. Evain demande le renvoi à la Commission. Il demande l'autonomie municipale réclamée depuis 40 ans.

Si vous enlevez, dit-il au cours de ses explications, aux quartiers du centre leurs conseillers particuliers, ce ne sont pas ceux de la périphérie qui défendront leurs intérêts considérables.

M. Camille Chautemps. — Croyez-vous que les Marseillais de la périphérie ne s'intéressent pas à la Canebière?

M. Fernand Bouisson, président (qui est de Marseille): Le monde entier s'intéresse à la Canebière! (Rires et applaudissements).

Le renvoi à la Commission est repoussé par 340 voix contre 240. La suite du débat est renvoyée à mardi matin.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

M. Gauthier demande à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer le vote par correspondance aux électeurs.

M. Chautemps invite l'orateur à déposer une proposition de loi que M. Varenne, président de la Commission du suffrage universel, s'engage à faire aboutir rapidement devant la Chambre. M. Chautemps s'engage à la faire aboutir devant le Sénat.

M. Gauthier retire son interpellation.

Séance levée à midi. Séance à 15 h.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La même affluence de public qu'hier assiège le Palais-Bourbon.

M. Painlevé ouvre la séance à 15 h. 15.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Cazals.

La parole est à M. Herriot.

Discours de M. Herriot

Le Président du Conseil, porteur d'un petit dossier renfermé dans une chemise rouge, monte à la tribune.

M. Herriot. — Le débat évoque une fois de plus, le problème si souvent posé dans notre histoire, des relations de l'Eglise et de l'Etat.

Il nous a valu hier, des discours empreints d'ardente conviction. Nous attendions avec curiosité la réponse de M. Léon Bérard, qui était aussi visé que le plus compromis de entre nous (rires), par la déclaration des cardinaux. Il a eu la charité de n'en rien laisser paraître.

Réponse à M. Léon Bérard

M. Herriot se défend d'avoir provoqué les catholiques

M. Herriot. — M. Léon Bérard a dit que c'était la déclaration du gouvernement qui avait provoqué la situation; que le gouvernement avait semé le vent et récolté la tempête. Mon gouvernement n'a fait dans sa déclaration que tenir les promesses qu'il avait faite sous l'ancien régime, pour employer l'expression de M. Léon Bérard. La suppression de l'ambassade auprès du Vatican est une mesure politique qui ne gêne nullement l'exercice complet de la foi catholique. (Applaudissements à gauche).

M. Herriot. — Je demande aux catholiques qui peuvent se recueillir, de se demander ce qu'il y a dans la déclaration ministérielle qui peut inquiéter leur foi. Ils constateront qu'il n'y a rien. Consentez à entendre ce texte qui, d'après M. Grousseau, hier, a réveillé les catholiques.

M. Herriot fit le passage de la déclaration qui annonçait que le gouvernement ne maintiendrait pas l'ambassade au Vatican et appliquerait les lois sur les congrégations, sans avoir aucune pensée de persécution, le gouvernement ignorant les idées confessionnelles de chacun ou ne pouvant les connaître que, le cas échéant, pour les protéger.

M. Herriot qualifie donc de peu informés ou de trop crédules, les gens qui prirent prétexte de cette déclaration pour crier à la persécution. (Applaudissements à gauche: bruits à droite).

L'ABBÉ LEMIRE S'EXPLIQUE SUR LA DECLARATION DES CARDINAUX

L'abbé Lemire demande à interrompre. (Mouvements sur tous les bancs.)

L'abbé Lemire. — Comme prêtre catholique, je n'ai pas à connaître la Déclaration des Cardinaux qui n'est pas un document signé, qui n'est pas un document promulgué. (Mouvements.)

Je suis profondément respectueux de la discipline religieuse. L'évêque de Lille seul a le droit de me parler comme supérieur. Les cardinaux ont seulement à désigner, le cas échéant, le successeur du Pape. Je ne suis pas trop crédule vis-à-vis de ce document qui est grave et qui a troublé beaucoup de consciences dans les communes profondément catholiques, ce qui est important à la veille des élections municipales. Je demanderai donc à m'expliquer. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. HERRIOT : « La déclaration ministérielle assurait la liberté de conscience aux fonctionnaires. »

M. Herriot répète que la déclaration des cardinaux n'avait pas le droit de juger ainsi la déclaration ministérielle, puisque, dans sa réponse à la première lettre des cardinaux, le Président du Conseil déclarait solennellement qu'aucune atteinte ne serait portée à la liberté des cultes et que les fonctionnaires de tous ordres seraient assurés de la plus parfaite liberté de conscience. (Applaudissements à gauche.)

M. ROBIC : « Demandez à M. François-Albert... »

M. Robic. — Demandez à M. François-Albert s'il n'a pas fait convoquer les receveurs de l'enregistrement du Morbihan par M. le préfet pour demander s'ils étaient décidés à laisser leurs enfants à l'école libre. (Applaudissements à droite. Vives exclamations à gauche.)

M. Herriot. — J'ai dit que j'étais hostile à toute pression qui pourrait s'exercer contre des fonctionnaires quels qu'ils fussent, comme je suis hostile à toute pression contraire que pourraient exercer certaines compagnies ou certaines entreprises sur leurs employés. (Vifs applaudissements et exclamations à gauche.)

M. L. Balanant. — Silence aux loges maçonniques! (Nouvelles protestations à gauche.)

Le problème des congrégations

Le problème si difficile des congrégations devra être résolu ici, mais dans un tout autre esprit que celui qui semble animer le débat aujourd'hui. Le Gouvernement a envisagé cette question avec un libéralisme peut-être excessif. (Applaudissements à gauche et protestations à droite.)

Vous pouvez d'ailleurs apprécier ce libéralisme du Gouvernement par la façon dont peuvent s'organiser toutes les réunions qui ont lieu par le pays. (Applaudissements à gauche.)

M. Painlevé rappelle à l'ordre MM. Brom et Lamazou-Belbeder qui, à droite, interrompent le Président du Conseil.

L'incident des Clarisses d'Alençon

M. Herriot. — Dans l'incident des Clarisses d'Alençon, le Gouvernement s'est montré plus tolérant que le Gouvernement précédent. En effet, c'est le Gouvernement précédent qui avait prévenu les religieuses, autorisées jusqu'alors à rester dans l'immeuble, que le décret serait retiré si elles conservaient auprès d'elles d'autres personnes dont le logement n'était pas prévu dans le décret.

Le Gouvernement accorda les délais nécessaires, mais alors que le Gouvernement agissait avec le plus grand libéralisme, certaines gens s'emparaient de l'incident pour provoquer des violences et des actes d'intolérance. (Applaudissements à gauche.)

Le **duc d'Audiffret-Pasquier** proteste énergiquement.

Contre un discours du Pape

Le gouvernement doit élever une protestation solennelle contre un discours du Pape prononcé le 10 février 1925, reprochant au gouvernement de suivre une politique qui n'est pas généreuse et qui n'est pas française. (Applaudissements à gauche).

Voix à gauche: La censure! La censure! (Sourires).

La doctrine de la déclaration des cardinaux, c'est celle du Séminaire français de Rome, que le Président du Conseil a déjà eu l'occasion de commenter à la tribune.

M. Vharnegaray. — Il a donné 45 morts à la Patrie!

M. Herriot arrive au texte de la déclaration.

C'est, dit-il, un document destiné à devenir historique. Depuis le syllabus, il n'a pas été porté une atteinte plus grande à l'esprit des sociétés modernes. D'abord, j'ai été profondément heurté de lire dans la déclaration un appel à l'action contre le législateur en s'adressant au commerce, à l'industrie et à la banque. (Rires et applaudissements à droite).

M. Herriot proteste contre les passages de la déclaration relatifs à la conscience professionnelle, à la justice de la République et aux soins donnés aux malades dans les hôpitaux.

UNE EXPRESSION INJURIEUSE DE M. HERRIOT A L'ADRESSE DES CATHOLIQUES DECHAINE LA BAGARRE

« Le christianisme des banquiers... »

L'école laïque reconnaît l'influence de l'Eglise dans le passé et sa collaboration avec l'autorité. Mais, si nous reconnaissons l'heureuse influence de ce christianisme agreste, s'y j'ose m'exprimer ainsi, nous ne reconnaissons pas le christianisme des banquiers, qui se manifeste à notre époque.

Les dernières paroles du Président du Conseil provoquent une protestation indignée sur les bancs de la droite. Pendant quelques minutes, M. Herriot ne peut plus se faire entendre. Les pupitres de la droite battent avec fracas, tandis que les gauches, debout, applaudissent à tout rompre.

M. Painlevé s'efforce, mais vainement, de rétablir l'ordre à coups de sonnette. Les droites continuent de protester énergiquement.

LES SOCIALISTES AU SECOURS DE M. HERRIOT

Mêlée générale. — La séance est levée

Plusieurs députés socialistes prennent le parti de se porter vers les bancs de la droite par les derniers gradins de l'amphithéâtre. En peu d'instants, c'est une mêlée générale que les huissiers, les vice-présidents, les questeurs de la Chambre et certains ministres eux-mêmes, s'efforcent de circonscrire.

M. Painlevé lève la séance. Les tribunes sont évacuées.

A la reprise, M. Herriot proteste « contre les injures dirigées contre nos admirables infirmières laïques et notre corps médical ». (Applaudissements à gauche).

Je rends un hommage, non moins ému, aux admirables femmes qui, sous le voile, se consacrent aux malades. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

De même, le passage relatif au divorce, pourrait nous amener à demander si ce n'est pas l'Eglise qui l'a inventé et encouragé par les annulations de mariages. (Applaudissements à gauche; protestations à droite).

Je m'étonne qu'hier, M. Léon Bérard, ancien grand maître de l'Université, n'ai pas apporté aux instituteurs, les paroles de réconfort et de foi profonde, auxquelles ils ont droit.

M. HERRIOT RÉPÈTE SA PHRASE MALADROITE ET INJURIEUSE

Il préfère les catholiques dans les catacombes

Il n'est pas exact que le laïcisme méconnaisse le rôle du catholicisme. Le laïcisme dont nous nous réclamons, ne nie pas la collaboration que le catholicisme a fourni en certaines heures à l'histoire de l'humanité lorsqu'il était, non pas le catholicisme des banquiers, mais le catholicisme des catacombes.

La fin de la phrase se perd dans le tumulte des protestations de droite et des applaudissements de gauche. Les députés de droite continuent à exprimer une indignation intense. Les gauches redoublent leurs appels, et debout, acclament M. Herriot.

NOUVELLE BATAILLE

Assaut des socialistes contre la droite

Nouvelle suspension de séance

L'incident se prolonge. On voit brusquement quelques socialistes se diriger par les couloirs supérieurs, vers les députés de droite.

Les huissiers arrivent à temps pour arrêter ces premiers assaillants, mais dans l'hémicycle, MM. Balanant, Canavelli, Félix, ont réussi à arriver jusqu'aux premiers bancs de la droite.

MM. Fernand Bouisson, et Alexandre Varenne, vice-présidents; Barthe, questeurs, tous trois socialistes, s'efforcent de convaincre leurs collègues de renoncer à leur projet offensif, mais ils sont bousculés, et déjà, M. Taittinger doit répondre aux coups qui lui sont portés. Des boîtes de bulletins sont jetées par les députés de droite, à la tête des assaillants qui ont été renforcés par quelques-uns de leurs amis.

M. J.-L. Dumesnil, ministre de la Marine, s'emploie avec les huissiers à séparer les combattants. Cependant, M. Painlevé s'est couvert et a suspendu la séance.

LA BATAILLE CONTINUE DANS L'HEMICYCLE

Il n'y a pas de blessés graves

L'incident, d'une violence extrême, paraît vouloir s'apaiser.

De suite, **M. Herriot** descend de la tribune, applaudi à gauche, mais les passions sont tellement surexcitées, que le conflit un moment arrêté recommence de plus belle dans l'hémicycle.

A droite, on voit **M. Barabas** qui se jette sur **M. Brom**, tandis que **M. Canavelli** (B.-du-R.) se jette sur **M. Taittinger**, et que **MM. Potteau-Duplessy, Guy de Montjou** et **Jean-Lambert**, échangent des horions avec d'autres députés socialistes, parvenus à droite.

Les efforts des membres du bureau et des huissiers semblent toutefois couronnés de succès, tandis que les tribunes sont évacuées. Il ne semble pas d'ailleurs qu'aucun coup sérieux ait été porté à aucun membre de la Chambre.

REPRISE DE LA SEANCE

M. DE BAUDRY D'ASSON

proteste contre les paroles de M. Herriot

A 17 h. 15, **M. Painlevé** déclare la séance reprise et déclare qu'il appliquera les sévérités du règlement aux faiseurs de désordres.

M. Herriot remonte à la tribune.

M. de Baudry-d'Asson. — Le président du Conseil a préféré tout à l'heure une infinie sottise.

M. Painlevé. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. HERRIOT

reprend son discours et ses attaques contre l'Eglise

M. Herriot. — Longtemps, l'Eglise est restée fidèle à sa mission de protéger les déshérités, mais peu à peu, elle s'est laissée engager dans les luttes des intérêts et de la politique.

La maladresse de l'Eglise amena le rude conflit entre elle et la Révolution et l'idée de séparation de l'Eglise et de l'Etat amène toutes les luttes libérales du 19e siècle.

Cette doctrine de laïcisme se rencontre dans toute sa force en 1848, dans les paroles admirables de Lamartine.

UN GRAVE INCIDENT

M. de la Ferronnays qui voulait que le Président du Conseil atténue sa phrase visant les catholiques, est exclu

M. de la Ferronnays interrompt vivement, **M. de Baudry-d'Asson** le soutient.

M. Painlevé s'efforce de les faire taire, mais en vain.

M. de Baudry-d'Asson dit un mot à **M. Schuman**, qui se lève à son tour. La Chambre ne comprend rien à l'incident, mais toute la gauche applaudit **M. Painlevé** qui annonce qu'il va consulter la Chambre sur la censure simple et l'exclusion temporaire contre les auteurs de l'incident.

M. Painlevé invite **M. Herriot** à céder la place à **M. de la Ferronnays**, pour s'expliquer.

M. de la Ferronnays. — Je suis certain d'être l'interprète d'un certain nombre de mes collègues, en demandant au président du Conseil de rétracter l'injure grave qu'il a faite aux catholiques. (Applaudissements à droite et bruit à gauche.) A tous ceux qui professent la foi chrétienne.

Le président du Conseil vient dire que cette foi catholique en est réduite à être un christianisme de banquiers. (Applaudissements à droite et bruit à gauche.) C'est là qu'est l'injure.

Nous pensions que vous auriez au moins atténué votre phrase; il y a plus qu'inconvenance, il y a grossièreté. (Protestations à gauche. Applaudissements à droite.)

Que dira-t-on dans le monde, quand on saura que le président du Conseil a insulté les catholiques. Tous mes collègues catholiques sont avec moi. (Applaudissements à droite.)

M. Painlevé. — Parlez sur la censure!

M. de la Ferronnays. — Je ne m'élève pas contre la censure, je m'élève contre les paroles du président du Conseil.

Le Président de la Chambre consulte les députés sur l'application du règlement.

M. de la Ferronnays reste, entouré par ses amis

La séance est encore suspendue

La censure avec exclusion temporaire, est votée contre M. de la Ferronnays par toutes les gauches; les députés de droite manifestent une indignation extrême, et bien entendu, s'opposent au départ de M. de la Ferronnays.

Le Président de la Chambre se couvre et suspend la séance.

Tous les députés restent à leur banc; les députés de droite adressent des paroles de reproches violentes à leurs adversaire de gauche, et notamment, prennent à parti M. Loucheur et ses amis, qui ont voté la censure.

Les huissiers font évacuer les tribunes. A 17 h. 50, on voit le chef des huissiers engager des pourparlers avec les amis de M. de la Ferronnays, qui s'installent autour de lui, et paraissent résolus à ne pas bouger.

LE DEPUTE EXCLU EST EXPULSÉ « MANU MILITARI »

au chant de la « Marseillaise »

Pendant la suspension de la séance, alors qu'un certain nombre de députés s'étaient déjà rendus dans les couloirs, où ils discutaient passionnément des incidents de l'après-midi, on a procédé à l'expulsion du marquis de la Ferronnays.

Le colonel Rodé, commandant militaire du Palais-Bourbon, suivi de cinq gardes municipaux sans arme, pénètre dans la salle des séances pour accomplir sa mission. Le colonel Rodé s'approcha du député et l'invita à quitter son banc et à sortir de la salle des séances.

M. de la Ferronnays se leva aussitôt, sortit la main du colonel et le suivit, tandis que son